

fice pour le péché, et un bélier sans défaut, pour l'hostie pacifique. Il offrira aussi une corbeille de pain sans levain, des gâteaux de fleur de farine pétris à l'huile, et des galettes sans levain ointes d'huile, accompagnées de leurs offrandes de farine et de leurs libations."<sup>7</sup> Il n'est que trop évident, et l'histoire le montre bien : les frais de ces sacrifices dépassaient le budget d'un pauvre.

Où Paul a-t-il pris l'argent pour ses quatre nazirs ?<sup>8</sup> Aurait-il puisé dans la fameuse collecte qu'il apportait avec lui pour ses frères de Jérusalem ? C'est peu probable. De quel droit détournerait-il des aumônes, données pour une fin spéciale, déterminée et exposée si clairement par l'Apôtre lui-même ?

Ce n'est pas tout. Plusieurs détails prouvent que, dans les quatre ans qui vont suivre, il doit disposer de grandes ressources.<sup>9</sup> Ce n'est pas, ce ne peut pas être un vagabond errant, qui vit du fruit de son travail. C'est maintenant un bourgeois, dans toute la force du terme ! Sa captivité et un long procès lui coûtent très cher. Il attire les plus grands égards. Le gouverneur Félix et sa femme Drusille le gratifient d'une audience publique et de plusieurs conversations privées. Le roi Agrippa et la reine Bérénice désirent aussi le voir. Un pauvre ne peut provoquer de telles attentions. Un fait plus significatif encore : "le procureur Félix espérait que Paul lui donnerait de l'argent."<sup>10</sup> Est-ce assez clair ? Seule une très forte rançon pouvait allécher un despote aussi rapace, enrichi de rapines, de brigandages et de concussions.

D'autres faits aussi éloquents. A cette époque, un homme de bonne condition possède au moins deux esclaves. Pendant les deux années à Césarée, Paul loge au Palais ; mais il faut vivre, maintenir deux serviteurs, et conserver les ap-

<sup>7</sup> Num., VI, 13-21.

<sup>8</sup> On ignore si, dans cette circonstance, Paul avait fait le voeu lui-même. A Cenchrées, cinq ans plus tôt, il s'était fait raser la tête, vraisemblablement pour accomplir le voeu de nazirat.

<sup>9</sup> Le premier, à notre connaissance, qui a relevé ces détails est Sir William Ramsay, dans son beau livre : "St Paul the Traveler and the Roman Citizen", page 310. Par sa valeur scientifique et sa vie entière consacrée à l'histoire de S. Paul, il est la plus haute autorité dans la matière.

<sup>10</sup> Actes, XXIV, 26.